

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	32 541 932	1,28		34 165 000	437 312	1.28	437 312
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 934 528	9,42		1 999 000	188 306	9.42	188 306
Taxe d'habitation additionnelle	7 821 764	11,80		7 510 000	886 180	11.80	886 180
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	7 646 756	34,96		7 911 000	2 765 987	34.96	2 765 987
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 511 798		Total 4 277 785
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	2 765 987		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 1 511 798	1.28
Taxe foncière non bâtie additionnelle	<u>1 511 798</u> = 1.000000	9.42
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	11.80
CFE additionnelle		34.96

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
5 741 426	1 271 317	324 378	131 339	653 836	0	-1 402 948	6

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
4 277 785		6 719 348		10 997 133

A CARCASSONNE

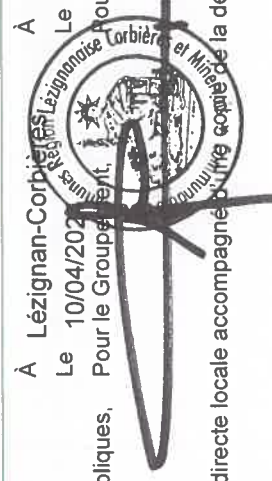
Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
DAVID PESSAROSI

A Lézignan-Corbières

Le 10/04/2024

Pour le Groupe Intercommunal de la Région Lézignanaise et pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>	0	<b>Taxe foncière bâtie :</b>	8 567	a. Éoliennes et hydroliennes	416 861
a. Personnes de condition modeste		a. Par le conseil communautaire		b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	430	b. Par la loi	1 248 133	c. Centrales photovoltaïques	83 295
c. Locaux industriels	13 441	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	1 392
d. Exonérations de longue durée	102	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	600 769
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	0	b. Par la loi (terres agricoles)	451 322	f. Stations radioélectriques	157 200
		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	11 800
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>			
a. Dotations pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	4 869		
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi	2 121 606		
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>			
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	2 509	a. Résidences secondaires et assimilées	7 510 000		
b. Base minimum	153 318	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
c. Locaux industriels	480 368	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	593 090		
d. Autres allocations	3 668	d. Bases dégrévées locaux vacants	0		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
		b. Taux plafond de 2024	53,50
<b>Taux maximum :</b>		<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>	
a. De droit commun	>>>	<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>	<b>CFE unique/de zone</b>
b. Dérogatoire	>>>	a. au niveau national	
c. Avec rattrapage	>>>	b. au niveau de l'EPCI	
d. Avec capitalisation	>>>	<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>		
<b>Taux moyens pondérés :</b>		<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	<b>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...</b>	
b. En cas de changement de périmètre	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
		b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>		<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>	
a. Taxe foncière bâtie	1,000159	a. Taxe foncière bâtie	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000309	b. Taxe foncière non bâtie	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 011-200035863-20240410-DE\_2024\_45-DE

S<sup>2</sup>LO  
50,82